

Tera, un Ecovillage pour le XXI^e siècle

« Habitons le présent »



Co-Présidentes :

Marie Hélène Muller : mhlmuller@gmail.com 06 89 74 45 76

Emmanuelle Philip : emmanuelle@wirthphilip.fr 06 99 74 85 58

Suivi du projet :

Frédéric Bosqué frederic.bosque@gmail.com 06 82 26 68 19

Table des matières

1. Résumé de l'action en 20 lignes.....	4
2. Objectifs de l'action	5
a. Constituer le conseil scientifique	5
b. Formaliser notre patrimoine humain.....	5
c. Structurer une coopération entre acteurs de notre territoire	6
d. Retro-planning	7
e. Innovation sociale	8
3. Comptes prévisionnels de l'action sur 24 mois	9
4. Fiche de présentation du porteur	11
a. Bref Historique	11
b. Comptes annuels & prévisionnel	12
c. L'Equipe projet.....	12
5. Stade d'avancement	13
a. Trois ans de recherche d'analyse et d'étude	13
b. Deux ans pour préparer l'expérimentation	14
6. Public Cible.....	15
a. Les habitants de l'Ecovillage expérimental.....	15
b. Les habitants de la commune d'accueil	15
c. Les associations de la société civile	15
d. Les entreprises locales	15
e. Les partenaires financiers	15
f. Les collectivités territoriales	15
7. Moyens mobilisés pour la réalisation	16
a. 12 ha de forêt et de terre agricole :.....	16
b. 700 m2 de locaux pour la coopérative.....	16
c. 9000 heures de volontariat.....	16
d. Des partenaires professionnels.....	16
e. Les acteurs économiques, sociaux et civiques locaux	16
f. Des partenaires nationaux reconnus	17
g. Une association soutenue par près de 5000 citoyens	17
8. Le projet territorial.....	18
a. Protéger durablement la vallée du Lot et ses coteaux	18
b. Vivre & Séjourner dans la vallée du Lot	18

c.	Entreprendre dans la Vallée du Lot	19
d.	Co-financement & relocalisation	19
9.	Mission assignée à l'équipe de recherche	20
a.	Le Partenariat TERA / ATEMIS.....	20
b.	Le Laboratoire ATEMIS.....	20
10.	Un modèle Economique expérimental	21
a.	L'Expérience	21
b.	Première approche d'une mise en exploitation	23
c.	Coût du revenu d'autonomie	25
b.	Coût des investissements collectifs	26
c.	Coût des investissements Individuels :	26
d.	Le financement du projet complet.	27
11.	Méthodologie d'évaluation envisagée.....	28
a.	Evaluation du conseil scientifique.....	28
b.	Evaluation du Patrimoine Humain	28
c.	Evaluation de la Société Coopérative d'intérêt collectif.....	28
d.	Evaluation des parties prenantes.....	28

1. Résumé de l'action en 20 lignes

Tera ¹est une association à but non lucratif créée le 21 juin 2014 avec pour mission de bâtir un Écohameau expérimental dont 85% de la production vitale à ses habitants sera relocalisée et son empreinte écologique raisonnée. Pour irriguer son territoire de vie, cette production sera valorisée en monnaie citoyenne locale (MCL) émise via un revenu d'autonomie versé à tous ses habitants. Installé sur une zone rurale à revitaliser, en partenariat avec toutes ses parties prenantes, cet EcoHameau sera co-construit par une vingtaine d'habitants et des artisans locaux sur la base d'une dizaine d'habitats légers visant leur autonomie en eau et en énergie.

Ses habitants participeront au sein d'une coopérative d'intérêt collectif à des activités nécessaires à leur vie. Le produit de ces activités garantira l'émission d'une MCL distribuée de façon égalitaire tous les mois à chaque habitant, via un revenu d'autonomie jusqu'à concurrence d'un euro supérieur au seuil de pauvreté. Au-delà de ce montant, chacun pourra choisir librement une activité marchande ou non. Cette MCL, dirigée prioritairement vers des acteurs locaux sera aussi facteur de nouvelles rentrées fiscales et sociales pour les collectivités territoriales.

Un conseil scientifique étudiera l'impact de ce mode nouveau d'organisation sur la préservation de nos communs et l'extension de nos libertés individuelles. Il en projettera les effets sur des regroupements plus vastes. Les résultats formalisés seront diffusés sous licence libre (creative commons) et transmises via des formations à tarification libre afin d'en garantir l'accès à tous. Des partenariats pourront alors être signés entre des communes souhaitant reprendre un développement soutenable et des citoyens en transition volontaire vers ces communes riches de ressources et propices à de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes, leur parents et leurs enfants.

Près de 500 adhérents et 5000 citoyens sur les réseaux sociaux constituent les membres de cette association. Répartis sur tout le territoire français et dans toute notre société, ils participent à sa gouvernance via des outils novateurs de décision et de gestion de conflits visant le consensus. Au travers de cet A.M.I., ils visent trois objectifs :

- 1. Constituer le conseil scientifique et son protocole d'expérimentation**
- 2. Formaliser la constitution de notre patrimoine humain. Il générera chaque mois les valeurs d'usage nécessaires à lancer la construction de notre Écohameau Expérimental**
- 3. Structurer par ce projet d'Ecovillage expérimental, une coopération entre les acteurs de notre territoire de vie « Vallée du Lot » en s'appuyant sur leur diagnostic et leurs enjeux pour 2014/2020.**

¹ <http://www.tera.coop>

2. Objectifs de l'action

a. Constituer le conseil scientifique

D'ici à juin 2018, avoir un conseil scientifique prêt à suivre l'expérimentation. Pluridisciplinaire, en partenariat avec les parties prenantes du projet, il aura en charge la conception et la mise en place du protocole de l'expérimentation, la méthode de sélection des premiers habitants, le choix et la mesure des indicateurs, l'élaboration des rapports intermédiaires et finaux et enfin la diffusion du résultat de l'expérimentation.

A l'issu des 3 ans d'expérimentation, il évaluera dans quelles mesures l'écovillage aura atteint ses objectifs, à savoir :

- 1- Relocalisé 85% de la production vitale à ses habitants
- 2- Abaissé l'empreinte écologique de cette production à moins d'une planète
- 3- Irrigué prioritairement son territoire de vie via d'une monnaie citoyenne locale
- 4- Assuré à chacun de ses habitants un revenu d'autonomie d'un euro de plus que le seuil de pauvreté
- 5- Renforcé le développement soutenable et la cohésion sociale de la zone rurale à revitaliser de son implantation

Puis dans un deuxième temps, évaluera comment transmettre tout ou partie de ce modèle social innovant à d'autres acteurs pour un essaimage dans d'autres territoires

Calendrier :

- Octobre 2016 / mars 2017 : Le conseil scientifique est constitué
- Avril 2017 / juin 2017 : Le protocole de l'expérimentation est arrêté
- Juillet 2017 / décembre 2017 : Le recrutement des premiers habitants est finalisé
- Janvier 2018 / Juin 2018 : les outils de suivi et de reporting sont formalisés

b. Formaliser notre patrimoine humain

D'ici au mois de juin 2018, avoir formé l'équipe des volontaires référents à tous les savoirs, savoir-faire et savoir-être liés à la conduite de l'écovillage expérimental. Avoir formalisé sous la forme de modules de formation, de formation de formateurs, toute la connaissance nécessaire à transmettre aux futurs habitants pour qu'ils maîtrisent les bases techniques pour construire et développer leur Ecovillage.

Ce patrimoine humain sera constitué des compétences suivantes.

- 1- Etre capable de bâtir des habitats légers visant l'autonomie en eau et en énergie
- 2- Etre capable de produire et de distribuer dans une « ferme d'avenir² » une alimentation saine toute l'année
- 3- Etre capable d'installer ces habitats légers en Ecohameau d'une dizaine de foyers et une vingtaine d'habitants dans le cadre de la loi ALUR dans une commune partenaire du projet
- 4- être capable d'y développer des activités culturelles, économiques et solidaires choisies par ses habitants en coopération avec les autres acteurs du territoire

² Une ferme d'avenir se définit comme une Micro-ferme inspiré des principes de la permaculture et connectée de façon coopérative et complémentaire aux autres acteurs du territoire. Voir <http://www.fermesdavenir.org/>

Association TERA – Lartel, 47370 MASQUIERES –09 84 12 43 60 – contact@tera.coop

Siret : 814 180 618 00021 – APE : 9499z

- 5- Etre capable d'y gérer les conflits et d'y construire une gouvernance partagée visant le consensus

Calendrier :

- Octobre 2016 / mars 2017 : Formalisation du parcours de formation « Ecobâisseur d'Écovillage »
- Avril 2017 / juin 2017 : Formation des Référents-accompagnateurs des premiers habitants
- Juillet 2017 / décembre 2017 : formation des premiers habitants
- Janvier 2018 / Juin 2018 : Préparation à la construction de l'Écovillage

c. Structurer une coopération entre acteurs de notre territoire

D'ici au mois de juin 2008, avoir formalisé le modèle culturel, social, juridique, productif, économique et financier de l'Écovillage. Avoir réuni au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (S.C.I.C.) tous les partenaires fondateurs du projet. Avoir validé son business plan sur trois ans et réuni le capital initial nécessaire à l'amorçage du projet et à son développement complet.

Afin de constituer la S.C.I.C. porteuse de l'Écovillage expérimental, plusieurs ressources devront être mobilisées sur le projet :

- 1- Avoir rencontré les acteurs du territoire et avoir leur accord sur le lieu et le champ de l'expérimentation
- 2- Avoir évalué et validé le modèle productif, commercial, économique et financier du projet
- 3- Avoir formalisé et validé le modèle social et culturel du projet
- 4- Avoir étudié et créé les différentes structures juridiques nécessaires à accueillir les activités du projet
- 5- Avoir rencontré et contractualisé les partenariats techniques nécessaires au projet
- 6- Avoir réuni à un terme précis le capital financier nécessaire aux trois ans d'expérimentation

Calendrier :

- Octobre 2016 / mars 2017 : Les acteurs ont été rencontrés, le projet inséré dans le programme LEADER ³
- Avril 2017 / juin 2017 : le modèle productif, économique, financier, social et culturel est formalisé et validé
- Juillet 2017 / décembre 2017 : Les structures juridiques ont été étudiées et créées
- Janvier 2018 / Juin 2018 : La recherche des financements du projet est bouclée

³

Voir page 8(Le projet territorial : Programme LEADER « vallée du Lot »

Association TERA – Lartel, 47370 MASQUIERES –09 84 12 43 60 – contact@tera.coop

Siret : 814 180 618 00021 – APE : 9499z

d. Retro-planning

Tâche	2017												2018							
	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin
<input type="checkbox"/> Conseil scientifique constitué																				
Le conseil scientifique est constitué																				
Le protocole de l'expérimentation est arrêté																				
Le recrutement des premiers habitants finalisés																				
Les outils de suivi et de reporting formalisés																				
<input type="checkbox"/> Capital humain constitué																				
Formalisation du parcours de formation « Ecobâtitseur d'Écovillage »																				
Formation des Référents-accompagnateurs des premiers habitants																				
formation des premiers habitants																				
Préparation à la construction de l'Écovillage																				
<input type="checkbox"/> S.C.I.C. constitué																				
Acteurs rencontrés / Projet inséré dans la mesure LEADER																				
le modèle prod., écon., fin. social et culturel est formalisé et validé																				
Les structures juridiques ont été étudiées et créées																				
La recherche des financements du projet est bouclé																				

e. Innovation sociale

Tera preuve de l'innovation sociale sur les trois plans de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine.

- 1- Produits/services : Avec le parcours « Ecobâtitseur d'Ecovillage », Tera crée une nouvelle qualification professionnelle « intégrale » en ce sens qu'elle apporte à la fois aux citoyens les moyens de construire leur propre habitat léger visant l'autonomie en eau, en alimentation et en énergie, mais pour ceux qui le veulent à en faire un métier en accompagnant d'autres citoyens à faire d'eux-mêmes. De plus, une nouvelle solution intégrée voit le jour : Un Ecovillage qui assure à la fois la satisfaction des besoins vitaux de ces habitants et en même temps qui produit des biens et des services économiques et culturels pour les habitants de son territoire de vie, zone rurale ou centre bourg à revitaliser
- 2- Organisationnelle : Avec sa société coopérative d'intérêt collectif, Tera vise à garantir au moins à tous les habitants de cet Ecovillage, un revenu de base inconditionnel contre garantie par une production vitale, durable et relocalisé. Versé au maximum en monnaie citoyenne locale, d'un euro de plus que le seuil de pauvreté, ce revenu d'autonomie garantira une demande solvable à tous les acteurs locaux qu'ils soient des entrepreneurs, des associations ou bien des collectivités territoriales et renforcera le développement soutenable et la cohésion sociale de son territoire de vie, zone rurale ou centre bourg à revitaliser.
- 3- Territoriale : En mettant en réseau une population en transition écologique et sociale, avec des zones rurale à revitaliser, dès la construction de son premier écohameau, Tera va contribuer, via leur revenu d'autonomie versé en monnaie citoyenne locale, à valoriser le patrimoine naturel, humain et productif de son territoire de vie. Une fois sa solution intégrée confirmée par le conseil scientifique, Tera pourra essaimer, via son EcoCentre de formation, autour de son premier Ecohameau voire sur tout le territoire d'autres Ecohameaux, les regroupera en Ecovillage puis en EcoSite, incarnant ainsi un nouveau modèle de développement Economique, social et écologique fondée sur le respect des humains et de la nature.

3. Comptes prévisionnels de l'action sur 24 mois

	Fondation	Caisse des Dépôts	AMI
RECETTES	12 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €
DEPENSES			
Le conseil scientifique : L'expérience	5 000, 00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
<i>Maillage des acteurs du territoire dans le cadre d'une économie de la fonctionnalité et de la coopération (E.F.C.)</i>			
Accompagnement ATEMIS (20 jours) Laboratoire d'intervention et de recherche sur l'E.F.C. Directeur scientifique : Christian du Tertre	2 500,00 €	2 500,00	5 000,00 €
<i>Approche et rencontre des membres du conseil</i>			
5 membres * 4 séminaires de 2 jours * 500 euros	2 500,00 €	7 500,00	10 000,00 €
Le patrimoine humain : Les compétences	3 000, 00 €	6 000,00 €	9 000,00 €
<i>Elaboration du Parcours de formation "Ecobâtitseur"</i>			
<i>section Ossature bois / autonomie d'énergie</i>			
Accompagnement AXEBOIS (6 jours) Spécialiste de la construction Bois	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Accompagnement AEZEO (6 jours) Spécialiste de l'autonomie énergétique	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
<i>section Eau / Alimentation</i>			
Accompagnement ENVIEDEAU (6 jours) Bureau d'étude en Eau et assainissement	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Accompagnement FERME D'AVENIR (6 jours) Ecocentre d'exploitation et de formation au métier de Payculteur	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
<i>Section Management d'un Ecovillage</i>			
Accompagnement DELEU-ECOHABITAT-SOL (6 jours) Centre de formation à la communication non-violente, centre de formation et d'accompagnement à l'habitat participatif	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
<i>formalisation Module de formateur</i>			
Accompagnement Compagnons Bâtitseurs (6 jours) Centre de formation et d'accompagnement à la rénovation et à la construction d'un habitat pour des populations en situation d'exclusion financière	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €

La Coopérative : L'entreprise	2 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €
Evaluation du Modèle Patrimonial (SCIC ET Coop. Habitants)			
Accompagnement COLIBRIS (6 jours) Mouvement Français d'accompagnement à la transition inspiré de l'œuvre de Pierre Rabbi, fondateur de l'agroécologie	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Evaluation du Modèle Economique / financier (Coop. Activité)			
Accompagnement OZONS (6 jours) Coopérative d'Activité, membre du réseau national des C.A.	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Evaluation du Modèle Culturel / Solidaire (OACAS)			
Accompagnement EMAUS (6 jours) Organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Evaluation du Montage juridique			
Accompagnement S.C.P. REY-ROSSI (6 jours) Cabinet d'avocats	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
L'association : Fonctionnement	2 000,00 €		10 000,00 €
Nourriture et logement des 1 référents 240 jours * 11 euros			8 000,00 €
Frais de déplacements (carburants + péage + train)	2 000,00 €		2 000,00 €

4. Fiche de présentation du porteur

a. Bref Historique

L'association Tera est une association à but non lucratif dont la vocation est de « **...promouvoir la construction d'un Écovillage dont 85% de la production vitale à ses habitants sera relocalisée dans le respect des humains et de la nature.** »⁴. Elle compte aujourd'hui près de 500 adhérents. Elle est suivie sur les réseaux sociaux par près de 5000 citoyens engagés dans les domaines du développement soutenable à savoir l'économie, l'écologie et la cohésion sociale. Elle compte parmi ses volontaires et partenaires de simples citoyens, des élus, des chercheurs, des entrepreneurs, des employés, des responsables d'associations et de collectifs citoyens. Avec eux, elle a lancé il y a deux ans une expérimentation sur dix ans. Cette association est laïque et indépendant de tout parti politique.

Les trois premières années sont consacrées à **l'élaboration d'un cahier des charges à partir des besoins fondamentaux des citoyens et de l'analyse des ressources durables capables de les satisfaire**. Elles créeront aussi les conditions humaines, matérielles, juridiques et partenariales de la construction de l'Écovillage. Les trois années suivantes verront **la co-construction, dans une zone rurale à revitaliser, d'un Ecohameau expérimental, d'une dizaine de foyers et d'une vingtaine d'habitants sur le terrain d'une petite commune favorable au projet**. Cet Ecohameau, suivi par un conseil scientifique et accompagné par le laboratoire ATEMIS (Economie de la fonctionnalité), assurera à ses habitants un revenu d'autonomie suffisant. Par une étroite coopération avec les acteurs locaux, il redynamisera ainsi le tissu économique et social de son territoire de vie. Si l'expérience est concluante, les trois dernières années seront celles de **la formalisation, sous forme de modules de formation, de tout ou partie de ce qui aura permis de le construire et de relocaliser à 85% une production vitale à ses habitants**.

En fonction des possibilités offertes par la commune d'accueil, d'autres Ecohameaux ou EcoQuartiers pourront alors être construits sur ce modèle et se fédérer formant ainsi un Écovillage de 300 habitants. Enfin, avec 5 autres Écovillages ils pourront former un Ecosite de 1 800 habitants concrétisant ainsi le développement soutenable de leur territoire de vie et le renforcement de la cohésion sociale de celui-ci.

L'association Tera, après deux ans d'études, prépare les conditions matérielles de cette expérimentation. Sur 12 ha de forêt et de terres agricoles, mis à disposition par l'un de ses 250 contributeurs, avec 150 000 euros de financement pour l'année 2016, elle lance à partir du mois de juin 2016 et jusqu'au 21 juin 2017, le projet « Eco-Nature, Revitalisons nos territoires de vie ». A partir d'un « chantier qualification nouvelle chance », qui vise la construction de ses deux premiers prototypes de maison autonome, nourricière écologique et démontable, briques de base de son premier Ecohameau expérimental, l'association Tera veut, tout en les testant un an, contribuer à revitaliser son territoire de vie avec et au service de tous ses acteurs locaux : Habitants, Collectifs, Associations, Entreprises, collectivités territoriales et au-delà la Nature, sans laquelle rien ne serait possible.

En parallèle, elle veut créer avec eux un réseau de coopération, constituer son conseil scientifique, et continuer la formation de son patrimoine humain, objets de notre réponse à cet Appel à manifestation d'intérêt.

⁴ Voir statuts : <http://minilien.fr/a0agnv>

b. Comptes annuels & prévisionnel

Années	Bilan (total Actif net)	Compte de résultat		Situation de trésorerie en fin d'exercice
		Total charges	Résultat	
N (*)	50 000	130 000	13 000	30 000
N - 1	13 317 €	27 800 €	1 334 €	13 271 €
N - 2	5 249 €	4 943€	3 928 €	1 935 €

(*) Prévisionnel 2016

c. L'Equipe projet

- **Soutenu par 5000 citoyens sur les réseaux sociaux, 2300 abonnés à sa lettre d'information, près de 500 adhérents, 80 volontaires qui portent les tâches du projet, l'équipe de Tera s'appuie plus régulièrement sur :**
Kenny Alami, 25a, Créateur de jeu, Chargé de la vidéoformation
- Gregor Alecian, 28a, Réalisateur, Chargé de la communication
- Yannick Belat, 27 a, Ingénieur, chargé de l'eau et de l'assainissement
- Frédéric Bosqué, 52a, Entrepreneur humaniste, chargé de la coordination
- Kira Cuzack, 39a, Master en construction et habitat durable, chargé de l'énergie
- Simon Decock, 32a, Doctorant Environnement et agronomie, chargé de la permaculture agricole
- Yves Desarzens, 51a, créateur de la Maison nomade ©, chargé de la construction bois
- Lisa Lapierre, 28a, Master Environnement, Chargé Environnement
- Bruno Lhoste, 56a, Trésorier, gérant de la société INDIGO, Stratégie et planification territoriale
- Marie-Hélène Muller, 42a, , Présidente, chercheur à l'INRA, chargé du conseil Scientifique
- Olivier Périé, 25a, Trésorier, citoyen engagé
- Emmanuelle Philip, 29a, Présidente, Master en science de l'éducat°, Kinésithérapeute, chargée de formation
- Simon Wirth, 29a, Ingénieur informaticien, chargé de l'information

L'équipe de Tera s'appuie aussi sur un réseau de partenaires techniques forts :

- Laboratoire ATEMIS, Nadia Benque, chercheuse associée, accompagnement scientifique
- Mouvement Sol, Patrick Viveret, Conseiller honoraire à la Cour des comptes, indicateurs de richesse
- Mouvement Français pour un revenu de base, membre du groupe de travail expérimentations
- Centre des Jeunes Dirigeants, Méthodologie STAR du projet
- AEZEO, Entreprise spécialisée dans l'autonomie énergétique et l'autoconstruction
- IFECO, Entreprise spécialisée dans la formation à l'EcoConstruction
- Les Compagnons Bâisseurs, association d'accompagnement à la rénovation des habitats précaires
- Le Cabinet d'avocats ROSSI

Enfin, elle est soutenue par des élus des collectivités territoriales de son territoire de vie :

- Région Nouvelle Aquitaine :
 - o Martine Alcorta, Conseillère régionale chargée l'innovation sociale
 - o Maryse Combres, conseillère régionale chargée de l'optimisation énergétique
- Département du Lot et Garonne :
 - o Sophie Gargowitsch, présidente de la commission développement durable
- La communauté de communes du Fumelois :
 - o Hubert Cavadini, président de la commission environnement

5. Stade d'avancement

a. Trois ans de recherche d'analyse et d'étude

Durant deux ans l'association Tera a organisé deux tours de France à vélo sur 10 000 km pour aller à la rencontre d'élus municipaux, d'entrepreneurs, de responsables d'association, de collectifs et d'habitants de petites communes à revitaliser. Elle a organisé des assemblées avec plusieurs centaines de citoyens pour répondre à la question : « Dans quel Ecovillage aimeriez vous voir naître vos enfants et dans quel Écovillage voudriez vous finir vos jours en paix ? ». Elle a visité des dizaines d'Ecolieux, réalisé des dizaines d'interviews sur leur modèle économique, financier, juridique mais aussi leur modèle social, leur gestion de conflits et le type de relations qu'ils ont tissées avec les parties prenantes de leur territoire de vie tant sur le plan économique, social qu'environnemental. Elle est revenue avec trois constats :

1. *Les zones rurales à revitaliser ont tout ce qu'il faut pour se développer : terre, eau, soleil, vent, patrimoine naturel et humain souvent magnifique mais pas ou trop peu d'activités économiques et culturelles de proximité*
2. *Du coup, leur population est vieillissante, et ne se construisent dans ces zones quasiment que des résidences dont les habitants ne participent pas ou très peu au développement économique local et aux activités culturelles de leur territoire de vie*
3. *Les rentrées fiscales trop faibles de ces communes finissent par les étouffer jusqu'à leur disparition inéluctable*

En même temps, une demande très forte a émergé lors de ces milliers de rencontres :

Un nombre de plus en plus important de citoyens voudraient « décrocher » de la vie trépidante des grandes villes où l'emploi devient quasiment inexistant, pour revenir s'installer, vivre et travailler dans ces petites communes de taille humaine. A titre d'exemple, le Mouvement des Colibris qui compte plus de 70 000 adhérents a organisé récemment un MOOC (formation en ligne) sur le thème « Concevoir une oasis ». En quelques jours, ce sont plus de 22 000 personnes qui se sont inscrites. Ce MOOC est l'un des plus importants jamais organisés en France. Toutefois, entre le désir de construire et le fait de construire, il y a des savoir-faire, voire des savoir-être qui ne sont pas aujourd'hui suffisamment reconnus et valorisés. Ces trois constats et cette demande ont renforcé notre volonté de réimplanter, dans ces petites communes, non seulement cette population volontaire, mais aussi des activités économiques et culturelles de proximité, au sein d'Ecohameaux respectueux des humains et de la nature capables de relancer le développement économique de leur territoire de vie tout en renforçant sa cohésion sociale.

b. Deux ans pour préparer l'expérimentation

Voilà pourquoi, avant de construire ce premier Écohameau expérimental, suivi par un conseil scientifique, il s'agira de former des citoyens volontaires à la construction d'habitats légers visant l'autonomie en eau et en énergie, briques de base de ces futurs Ecovillages et de leur donner les compétences suffisantes pour leur permettre non seulement de les construire pour eux-mêmes mais aussi d'accompagner d'autres citoyens à cette construction. Créer son activité en créant son propre habitat léger visant l'autonomie en eau et en énergie.

Cette première formation, sous forme d'un chantier formation qualification « nouvelle chance » de 397 heures, a été réalisée du 18 juillet au 7 octobre dans le cadre d'un partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine et le conseil départemental du Lot et Garonne. Elle a permis la construction d'un EcoGîte et d'une salle commune qui, en partenariat avec les parties prenantes de notre territoire de vie, valorisent son patrimoine naturel, humain et productif à travers des activités culturelles, touristiques et commerciales. Ces deux habitats légers sont en test durant un an pour voir comment ils se comportent dans le temps ce qui nous permettra d'ajuster ce type de construction aux réalités du vécu de leurs utilisateurs.

Il nous faut maintenant et durant deux ans :

- Constituer le conseil scientifique et mettre au point le protocole de l'expérimentation, ce qui inclut la sélection des habitants qui construiront et feront vivre durant 3 ans le premier écohameau expérimental
- Formaliser un parcours complet de formation afin de constituer un patrimoine humain de compétences visant la construction et l'exploitation d'un Ecovillage et enfin,
- En partenariat avec les parties prenantes de notre territoire de vie, dans le cadre du programme LEADER « vallée du Lot », étudier et valider le modèle social, culturel, productif, économique, financier et juridique,

C'est ce que nous aimerions réaliser en partenariat avec l'A.M.I. et toutes les parties prenantes de notre territoire de vie portant son développement économique et sa cohésion sociale.

6. Public Cible

a. Les habitants de l'Écovillage expérimental

Ce sont des citoyens en transition qui sont volontaires pour vivre pendant trois ans dans un Écovillage qu'ils auront expérimenté tant sur le plan matériel qu'humain. Ils sont d'accord pour que leur activité au sein de cet Écovillage entre dans le protocole d'un conseil scientifique dans le but de mesurer si leurs innovations sociales en termes de gouvernance et de production de valeurs d'usage, sont capables de renforcer le développement durable et la cohésion sociale de la zone rurale à revitaliser dans laquelle ils habitent. Au-delà de leurs choix personnels, Ils sont tous d'accord pour donner un temps collectif minimal afin de constituer et préserver les communs de l'écohaméau.

Les dix foyers, soit une vingtaine d'habitants, auront été sélectionnés selon des critères définis par le conseil scientifique et les adhérents de l'association. Ils feront partie du groupe de pilotage du projet.

b. Les habitants de la commune d'accueil

Ils auront validé le fait que cette expérimentation se fasse sur leur commune. Ils seront à la fois co-créateurs et destinataires d'un ensemble de services et de productions fournis par les habitants de l'Écohaméau. Ils feront partie du groupe de pilotage du projet

c. Les associations de la société civile

Parties prenantes à but non lucratif du projet d'expérimentation, elles seront associées à l'expérimentation dans le but que celle-ci reflète au mieux les besoins de leurs adhérents et contribue à une meilleure coopération entre acteurs locaux. Elles feront partie du groupe de pilotage du projet.

d. Les entreprises locales

Parties prenantes du projet d'expérimentation, elles seront associées à l'expérimentation dans le but de produire ce que ne pourra produire l'Écovillage. En particulier, les producteurs agricoles locaux seront co-créateurs d'un réseau de distribution facilitant la vente de leurs productions en circuit-court via une épicerie-multiservices en coopérative dans le cadre du projet de « Ferme d'Avenir ». Ils feront partie du groupe de pilotage du projet.

e. Les partenaires financiers

Parties prenantes du projet d'expérimentation, ils seront associés à l'expérimentation dans le but de financer le capital, les investissements productifs et patrimoniaux de l'Écovillage. Ils feront partie du groupe de pilotage.

f. Les collectivités territoriales

Parties prenantes du projet d'expérimentation, elles seront associées à l'expérimentation dans le but que celle-ci réponde au mieux aux politiques publiques identifiées sur le territoire de vie. Elles feront partie du groupe de pilotage du projet.

7. Moyens mobilisés pour la réalisation

a. 12 ha de forêt et de terre agricole :

Lieu-dit Lartel, Masquières (47370), communauté de communes du Fumelois. Six ha de forêt, six ha de terre agricole, trois sources, dans une petite commune de 200 habitants. Cette propriété mise à disposition de l'association Tera par un contributeur, sera cédée gracieusement à l'association via une fondation. Pour l'instant siège de l'association et centre de production et de formation, elle dispose de 3,5 hectares disponibles pour y créer un STECAL et y construire l'écohomeau expérimental si la population, le conseil municipal et la communauté de communes du Fumelois y sont favorables. 1,5 ha sera mis en œuvre pour produire l'équivalent d'une trentaine de paniers bio d'ici à trois ans via l'installation de plusieurs agriculteurs sur le modèle des fermes d'avenir.

b. 700 m² de locaux pour la coopérative

Deux granges de 230 m² et 70 m² et un atelier de 150 m² seront rénovés par les bénévoles de l'association pour accueillir un atelier de menuiserie et de fabrication des composantes de l'autonomie en eau et en énergie, un deuxième sera dédié à un café /restaurant épicerie/multiservices pour la vente des produits de la « ferme d'avenir » et des producteurs locaux associés

Sur la base de nos habitats légers, plusieurs écoôgites seront construits progressivement et un espace de réunion/formation sera créé pour accueillir les habitants du territoire, des écoles, des Écotouristes, des volontaires et des adhérents de l'association dans le cadre d'animations, de formations autour du développement durable et de la transition énergétique.

c. 9000 heures de volontariat

Les volontaires de l'association Tera s'engagent sur 9000 heures de volontariat réparties sur une douzaine de volontaires, à raison d'une vingtaine d'heures chacun par semaine durant 24 mois afin de construire les moyens de production humains et matériel pour bâtir cet écovillage. Ils sont près d'une centaine à avoir manifesté leur désir d'être sollicités pour nous aider dans tous les domaines de notre projet : jardinage, écoconstruction, énergie, eau, cuisine, administratif, informatique, animation des réseaux sociaux, comptabilité, secrétariat, ...

d. Des partenaires professionnels

L'association Tera en partenariat avec les instituts de formation [AEZEO](#), [IFECO](#), « [les compagnons bâtisseurs](#) » et [les Fermes d'Avenir](#) élabore des modules de formation et d'accompagnement et un parcours de formation complet et certifiant de 600 heures sur 12 mois visant à donner aux futurs habitants les bases professionnelles pour bâtir des « habitats légers visant leur autonomie en eau, en alimentation et en énergie » et les regrouper en Ecovillage capable de redynamiser des zones rurales à revitaliser.

e. Les acteurs économiques, sociaux et civiques locaux

Ce projet est conduit en partenariat avec la région Nouvelle Aquitaine, le département du Lot et Garonne. Le président de la commission Environnement soutient le projet. La commune de Masquières est en réflexion sur son soutien ou non du projet. Il sera présenté au conseil municipal de septembre 2016 et fera l'objet d'une consultation des habitants.

f. Des partenaires nationaux reconnus

L'association Tera est partenaire de plusieurs collectifs nationaux comme :



- Atems, institut Européen de l'économie de la fonctionnalité de Christian du Tertre – www.atemis.org
- Le mouvement des Colibris, fondé par Pierre Rabbi – www.colibri-lemouvement.org. Plus de 22000 inscrits au dernier MOOC « Créer un EcoHameau » qui a duré 5 semaines.
- Initié par Patrick Viveret, commissaire honoraire à la cour des comptes, le mouvement Sol qui compte parmi ses membres la plupart des monnaies citoyennes comme le Sol-Violette de Toulouse, le Stück de Strasbourg, la Gonette de Lyon, L'Eusko du Pays-basque, ... www.sol-lereseau.org



Les volontaires de l'association sont responsables, chercheurs, employés ou adhérents dans des organisations publiques ou privées reconnues sur le plan national :

- Le Cabinet de Saint Front, membre du laboratoire national des experts comptables www.desaintfront.fr, assurera la valorisation Économique, sociale et écologique de l'écohomeau
- Le Centre des Jeunes Dirigeants – www.cjd.net. Le projet utilise des méthodes entrepreneuriales éprouvées depuis plusieurs années par des centaines d'entrepreneurs regroupés autour de valeurs proches de Tera : « Une économie au service de la vie »
- Le Mouvement Français pour un Revenu de Base – www.revenudebase.info. Le projet Tera fait partie du groupe de travail qui coordonne l'émergence de plusieurs expérimentations en France dont font partie plusieurs élus (Député, élu régional et maire) de plusieurs partis politiques : <http://revenudebase.info/2016/04/04/tera-experience-revenu-autonomie-dix-ans/>

g. Une association soutenue par près de 5000 citoyens

L'association est suivie par près de 5000 citoyens sur les réseaux sociaux, elle est suivie chaque mois par 2300 abonnés à sa lettre d'information mensuelle, compte plus de 500 adhérents dont près d'une centaine de volontaires se sont engagés à aider concrètement sur le terrain à l'émergence de cet Ecohomeau expérimental.

Depuis 2014, l'association Tera a organisé deux tours de France en vélo à assistance électrique. Sur plus de 10 000 km, elle a rencontré des centaines d'acteurs de l'économie locale : citoyens, maires et conseillers municipaux de petites communes, responsables d'associations ou de collectifs de citoyens, entrepreneurs, artisans et commerçants.

Certains porteurs d'initiatives citoyennes dans les domaines qui touchent à l'énergie, l'eau, l'écohabitat ou l'alimentation saine ont fait l'objet d'interviews.

D'autres, au cours de dizaines d'assemblées constituantes, ont permis la récolte d'une centaine de propositions dont certaines ont mené à la formalisation de ce projet. (voir les interviews et transcriptions sur www.tera.coop)

8. Le projet territorial

A titre d'exemple, le projet Tera s'insère pleinement dans le dossier de candidature LEADER 2014/2020 de la « Vallée du Lot », territoire de vie de son siège social, en apportant, par cette expérimentation des réponses concrètes aux trois axes stratégiques issus de son diagnostic. De fait, il participe aussi à la stratégie régionale tant sur la thématique principale « Attractivité territoriale & lien social » que sur la thématique transversale « transition écologique et énergétique »

a. Protéger durablement la vallée du Lot et ses coteaux

Le projet Tera répond à l'objectif stratégique n°2 du projet de territoire du Pays qui vise à « *optimiser durablement les espaces de vie et leur consommation d'énergie* ».

En effet, en s'installant dans un site Natura 2000, dont l'objectif est de « **concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques** », sur des espaces agricoles ou sauvages laissés à l'abandon, dans le cadre des STECAL tels que définis par la loi ALUR, et en mettant en place des activités économiques, sociales et culturelles respectueuses des humains et de la nature, à partir d'habitats légers visant l'autonomie en eau, en énergie et en alimentation, notre expérimentation tend à préserver nos communs tout en renforçant le développement économique et la cohésion sociale de notre territoire de vie.

b. Vivre & Séjourner dans la vallée du Lot

Le projet Tera répond aux objectifs stratégiques n°3 et n°4 du projet de territoire du Pays qui visent à « soutenir les activités marchandes et non marchandes de proximité et de renouvellement de la cohésion sociale (notamment en centre bourg) » et « accroître l'attractivité touristique du pays ».

En effet, L'Ecovillage va générer des activités économiques résidentielles, c'est-à-dire à destination de la population habitant sur l'écohambeau, puis plus largement sur la commune de son installation : activités de maraichages, d'épicerie multiservices, de café-restaurant, de location de véhicules en partage, d'accompagnement à la transition énergétique, d'activités culturelles et solidaires. En même temps, elle recevra sur son EcoSite des Écotouristes qui viendront visiter ses installations d'agriculture permacoles, ses habitats légers visant leur autonomie en eau et en énergie, mais aussi pour des périodes plus longues en stages dans le but de reproduire tout ou partie de l'expérimentation.

c. Entreprendre dans la Vallée du Lot

Le projet Tera répond aux objectifs stratégiques n°5 et n°6 du projet de territoire du Pays qui visent à « améliorer l’environnement des entreprises du territoire » et « Soutenir les dynamiques agricoles, forestières et industrielles ».

Dans le cadre de l’implantation de services de proximité, un service de véhicule en partage sera développé dont l’objectif permettra grâce à une flotte de véhicules en partage, avec ou sans chauffeur, réservables sur un site internet, de mettre à disposition des véhicules pour faciliter la mobilité sur le territoire des populations les plus fragiles et isolées

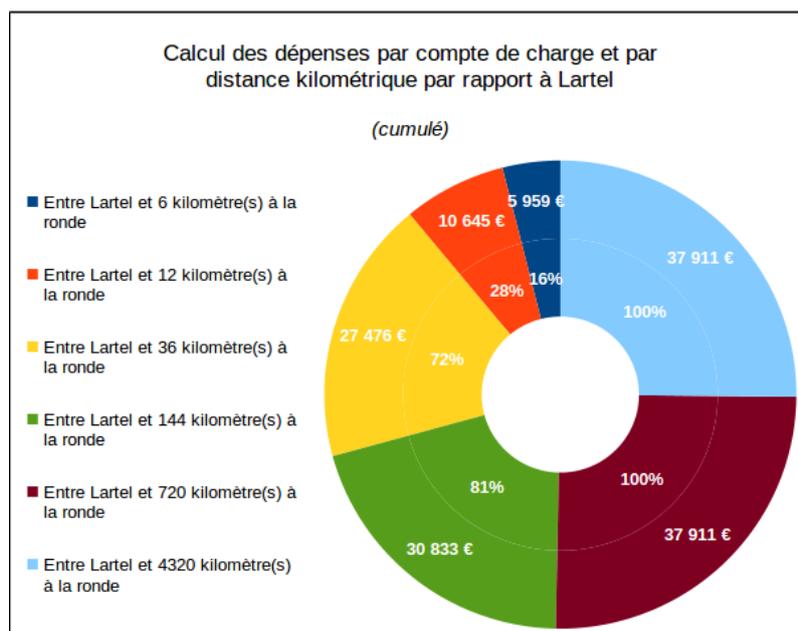
Un centre de formation à l’EcoConstruction sera développé sur le site visant à accueillir dans des stages de courtes et de moyennes durées des acteurs locaux (citoyens, responsables d’associations, élus, entrepreneurs, techniciens de la fonction publique, ...) de tout le territoire français pour les former à la construction « d’habitats légers visant l’autonomie en eau, en alimentation et en énergie » mais aussi à l’aménagement d’Ecovillages susceptibles de revitaliser des zones rurales.

A terme, lorsque le réseau des NTIC pourra y répondre, une offre de coworking « en pleine nature » sera développée pour offrir à des managers, développeurs, travailleurs nomades des espaces à la fois de travail et d’activités de détente.

d. Co-financement & relocalisation

Le projet Tera sollicitera la mesure LEADER dans le cadre de l’expérimentation pour financer plusieurs axes de son projet expérimental directement lié aux axes de ce diagnostic.

Tera s’engage à prioriser ses dépenses au maximum dans son territoire de vie. A titre d’exemple sur le premier semestre 2016, voici l’impact des dépenses du projet sur notre territoire de vie. 72% de nos dépenses se font à moins de 36 km de notre siège social.



9. Mission assignée à l'équipe de recherche

Le projet Tera s'inscrit pleinement dans la perspective de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, de l'économie⁵ dite résidentielle et présenteielle à travers sa maison autonome et nourricière, brique de base de son Ecovillage Expérimental. En répondant à des attentes essentielles de la société contemporaine telles qu'habiter durablement, s'alimenter sainement, produire de l'énergie renouvelable, et s'informer facilement, Tera met à disposition une solution intégrée de biens et de services pour le territoire, favorisant ainsi un développement territorial durable.

En effet, en servant différents domaines (l'économie, le tourisme, l'énergie, l'éducation, l'écologie, la biodiversité et plus tard la mobilité en partage) nos habitats légers permettent de regrouper différents acteurs du territoire qui œuvrent au développement durable. Dans le cadre de l'expérimentation du projet, le laboratoire de recherche et d'intervention ATEMIS, dirigé par Christian Du Tertre, se porte partenaire et co-fondateur du conseil scientifique.

Ce partenariat avec ATEMIS nous permet, avec les acteurs de notre territoire, un accompagnement scientifique à la mise en place de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération sur une « zone rurale à revitaliser ». L'innovation sociale produite par la mise en place de ce type d'économie dans une zone à revitaliser est importante ; en effet, elle va permettre de construire des solutions intégrées co-construites par tous les acteurs du territoire. Ce travail en coopération renforcera l'engagement des acteurs dans la mise en œuvre de ces solutions intégrées. On peut citer par exemple : un service de véhicule en partage, une épicerie en coopérative, des chantiers participatifs d'autoconstruction de solutions énergétiques (poêle bouilleur, panneaux thermiques, Eoliennes PIGGOT)

a. Le Partenariat TERA / ATEMIS

La rencontre de Frédéric BOSQUE avec Nadia BENQUE, intervenante chercheuse associée d'ATEMIS et Christian Du TERTRE (Directeur scientifique d'ATEMIS, économiste, Professeur des Universités) en décembre 2015 a permis de lancer un partenariat avec le laboratoire ATEMIS. Dans le même temps, Tera est devenu membre de l'Institut Européen de la Fonctionnalité et de la Coopération (**IE-EFC**). Ce partenariat s'est traduit par **deux journées de formation** aux concepts de l'économie de la fonctionnalité réalisées par Nadia BENQUE auprès d'une dizaine de membres de l'association. D'autres journées de formation sont en cours de formalisation. Depuis, les deux parties poursuivent ce partenariat par **un accompagnement** de l'association par le laboratoire.

Cet accompagnement vise notamment à développer le projet TERA en tant que production d'une solution intégrée de biens et de services pour une « zone à revitaliser ».

b. Le Laboratoire ATEMIS

ATEMIS est un Laboratoire d'intervention-recherche. Les activités d'ATEMIS portent, entre autres, sur :

- Le **développement économique, écologique et social du territoire** : les politiques de développement durable, les agendas 21, la responsabilité sociale des entreprises, la régulation des temps sociaux, l'insécurité et la prévention par le travail, l'évaluation des dispositifs publics.
- La **performance inscrite dans une logique servicielle** : les leviers de développement des activités de service, l'élaboration de dispositifs d'évaluation et d'accompagnement,
- www.atemis-lir.com

⁵ L'économie résidentielle vise à satisfaire les besoins des habitants d'un lieu, l'économie présenteielle élargie cette satisfaction aux besoins des personnes présentes sur un lieu, comme par exemple les touristes, ceux qui y travaillent sans y résider ...

10. Un modèle Economique expérimental

a. L'Expérience

Nous proposons une expérimentation visant à mettre en relation une population volontaire et en transition avec des villages en train de mourir sur le plan économique et démographique au sein d'Ecohomeaux porteurs d'activités économiques et culturelles, respectueuses des humains et de la nature, capables de revitaliser le territoire de vie sur lequel ils sont implantés. Constitués autour d'habitats légers visant l'autonomie en eau et en énergie, encadrés par la loi ALUR et sa réglementation sur les STECAL, ces Ecohomeaux pourront s'installer sur des terres agricoles ou sauvages, et ne coûteront rien à ces communes pauvres et souvent endettées. Au contraire, un bail emphytéotique sera signé avec la commune et lui apportera un revenu tous les mois.

Une fois la nouvelle population installée, les activités économiques et culturelles relocalisées, il sera de nouveau possible de viabiliser de nouvelles zones constructibles, en accord avec le PLUI en cours. Ces zones, sur les mêmes principes que les Ecohomeaux, seront elles aussi porteuses d'activités économiques et culturelles visant à la reprise d'un développement soutenable et du renforcement de la cohésion sociale de leur territoire de vie.

Un revenu d'autonomie inconditionnel d'un euro de plus que le seuil de pauvreté (834 euros en 2016) versé en monnaie citoyenne locale contre garantie par cette production locale et durable, stabilisera la demande solvable des habitants de ces « Ecovillages 2.0 » ce qui assurera à tous les acteurs territoriaux des revenus réguliers y compris des rentrées fiscales aux collectivités territoriales afin qu'elles puissent à nouveau prendre en charge la garantie de nos biens communs et l'extension de nos libertés individuelles. Il sera possible, au-delà de ce revenu d'autonomie, de convertir ces euros en monnaie citoyenne locale et donc d'étendre la portée et la circulation de ce nouveau moyen d'échange au-delà de l'Écohomeau qui l'aura initié intégrant toujours plus d'acteurs locaux dans la boucle vertueuse de ces échanges économiques et culturels relocalisés. Au delà d'un Écohomeau en zone rurale à revitaliser, nous pourrions tout aussi modéliser un EcoQuartiers dans une ville à revitaliser.

Un Ecohomeau sera construit en grande partie à partir de la biomasse locale (bois, terre, paille, ...). Il sera composé d'une dizaine de ces maisons associées à une salle commune, et il accueillera une vingtaine d'habitants (environ 15% de la population de la commune d'accueil) dont une dizaine sera en activité. Chaque maison sera équipée de composantes visant son autonomie en eau (recueil, filtration, recyclage) et en énergie (Eolien, solaire thermique et photovoltaïque, biomasse et biogaz). Un jardin serre individuel inspiré de la permaculture pourra être attenante à une maison et complémentaire à un jardin collectif produisant chaque semaine des paniers BIO complets et suffisants.

Tous les excédents pourront être transformés et vendus au travers d'un café-restaurant-épicerie multiservices installé dans la salle commune agrégeant aussi les productions locales des acteurs du territoire. Un site internet permettra de réserver ses commandes et de venir les chercher sur l'Écohomeau ou au centre du Bourg en fonction de la politique de la commune d'accueil. Ce même site internet, permettra de réserver des véhicules en partage, avec ou sans chauffeur, du vélo à assistance électrique jusqu'à l'utilitaire ou le minibus.

Dans cette même Salle commune seront partagés du matériel électroménager, de l'outillage, des chambres d'amis, une cuisine et des espaces collectifs. Y seront organisés des conférences, ateliers, formations, animations culturelles proposés par les habitants, des associations, des entreprises ou des collectivités territoriales. Parmi les activités, l'une d'entre elles consistera à former et accompagner des citoyens, entrepreneurs, acteurs des collectivités à la transition écologique au travers d'un ensemble de formations individuelles ou d'un parcours qualifiant leur permettant de construire « un habitat léger visant l'autonomie en eau, en alimentation et en énergie » mais aussi de les regrouper en un Ecovillage capable de revitaliser des communes en train de mourir sur le plan économique et démographique.

Toutes ces activités seront portées par une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) composée de toutes les parties prenantes du territoire de vie, lieu d'implantation de cet Ecovillage. Des entités juridiques différentes, membres de cette SCIC, porteront les activités du lieu en fonction de leur aspect culturel, patrimonial, économique et social :

- L'association Tera portera les activités culturelles du lieu et ses adhérents, habitants ou non le lieu
- La coopérative d'habitants portera le patrimoine bâti et les habitants du lieu
- La coopérative d'activités portera les activités marchandes et les habitants-coopérateurs du lieu
- Un O.A.C.A.S⁶ portera l'exploitation des activités solidaires et les habitants-volontaires du lieu
- Un conseil scientifique et technique portera les activités de recherche et d'éducation

Un des objectifs de l'expérimentation sera de viser à une simplification juridique de ces 4 entités en une seule, appelée pour l'instant *coopérative intégrale* dans le sens où elle porte toutes les activités culturelles, marchandes et solidaires d'un Ecohameau ou d'un EcoQuartier.

L'expérimentation d'un premier Écovillage sur trois ans consistera à :

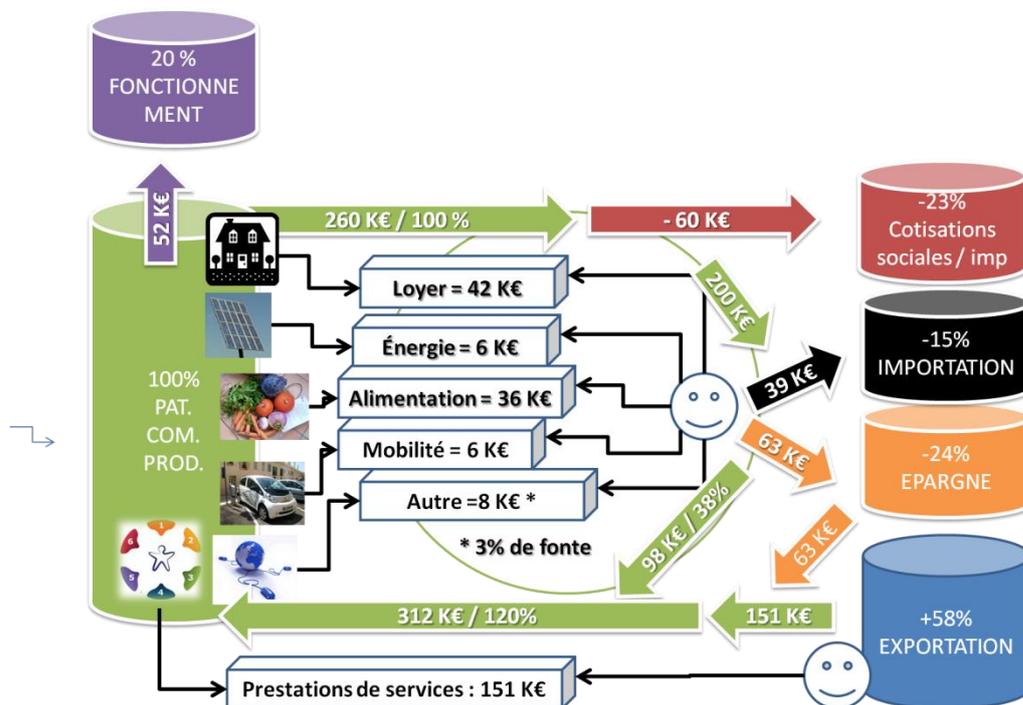
- 1- Relocaliser 85% de la production vitale à ses habitants,
- 2- Abaisser son empreinte écologique à moins d'une planète
- 3- Valoriser cette production en monnaie citoyenne locale (MCL), pour dynamiser une zone rurale à revitaliser
- 4- Assurer à chacun de ses habitants un revenu d'autonomie en MCL d'un euro supérieur au seuil de pauvreté
- 5- Reprendre le développement soutenable et le renforcement de la cohésion sociale de son territoire de vie

Si le conseil scientifique confirme ces 5 points, un EcoCentre de formation permettra d'essaimer tout ou partie des méthodes et techniques utilisées, sous licence libre via des formations citoyennes en participation libre et consciente.

b. Première approche d'une mise en exploitation



Une première évaluation, qui devra être affinée et confirmée grâce à cet A.M.I, a été étudiée pour un premier Écohameau (ou EcoQuartiers) d'une dizaine de foyers et une vingtaine d'habitants. La base des actifs retenus est d'une dizaine (répartie sur ces dix foyers selon une première répartition statistique à affiner avec le conseil scientifique).



Une fois les habitats légers construits, les composantes de l'autonomie en eau, alimentation et énergie en fonctionnement, le service de véhicule en partage déployé et les divers services de proximités en fonction, ils généreront pour environ 312 K€ de valeurs monétaires / an sur l'Écohameau :

- 20% du produit de la vente des valeurs d'usage produites sur le lieu (52K€) seront dépensés dans les frais de fonctionnement de l'appareil de production qui a permis de les produire. Ce montant pourra être dépensé sur notre territoire de vie ou à l'extérieur et sera une variable d'ajustement de notre relocalisation
- 23% (60 K€) seront dépensés en moyenne sur les cotisations sociales et fiscales. Un travail de réflexion pourra être conduit avec l'état et les partenaires sociaux dans le but de payer ces cotisations en monnaie citoyenne locale à concurrence d'une partie de la Dotation Globale de Fonctionnement que l'état verse à la commune partenaire de l'expérimentation. Cela peut être réalisé simplement par un paiement des indemnités des élus volontaires de la commune au maximum en monnaie citoyenne locale, comme dans le cas de la commune de Bristol (Angleterre).

Le solde 200 K€ correspond environ à 20 revenus d'autonomie à 834 euros. Sur cette base :

- 15% des dépenses des habitants (39 K€) serviront à acheter des produits et services à l'extérieur de notre territoire de vie. Ce montant pourra être dépensé sur notre territoire de vie ou à l'extérieur et sera une variable d'ajustement de notre relocalisation
- 24% seront épargnés (63 K€). L'usage de cette épargne sera en partie privé et en partie public. Elle pourra être réinjectée en partie dans des investissements sur le territoire ou à l'extérieur,
- 38% seront réinjectés dans la coopérative d'activités (98 K€) en contrepartie de la vente des valeurs d'usage produites sur le lieu

En fonction du niveau d'épargne de l'Ecovillage, ses habitants devront se tourner vers leur territoire de vie pour vendre entre 151 K€ et 214 K€ de valeurs d'usage, soit 58% du budget annuel.

Les valeurs d'usage exportées vers son territoire de vie pour atteindre son équilibre seront les suivantes :

- 12 parcours de formation « Bâtir un habitat léger visant l'autonomie en eau, en alimentation et en énergie » (5 500 euros pour 600 heures) 66 K€ 50%.
- Le solde 50% , via des prestations de service à l'usage des habitants de notre territoire de vie, des visiteurs de passage, des stagiaires des formation et des Ecotouristes :
 - o Vente de paniers BIO
 - o Vente de produits locaux ou BIO via l'épicerie
 - o Vente de Nuitées et repas de l'Ecogîtes (chambres / Camping / repas table d'Hôte)
 - o Vente de Tickets des animations culturelles
 - o Location de véhicules en partage
 - o ...

c. Coût du revenu d'autonomie

En fait le coût du revenu d'autonomie inconditionnel est nul. Il permet même de générer chaque année environ 60 K€ de cotisations sociales, 161 K€ d'activités locales et durables et participe au développement économique de son territoire de plus de 150 K€.

Par contre, il demande un financement pour contre-garantir la Monnaie Citoyenne Locale (MCL) avec laquelle sera réalisé un maximum d'échanges économiques entre les acteurs du projet afin d'affecter et de maintenir la force économique que nous allons créer sur notre territoire de vie.

Cet argent en très grande partie ne sera pas décaissé. Il constitue une sorte d'assurance sur la reconversion possible de cette MCL en euros. Cela voudra dire que nous ne produisons pas assez en local pour faire circuler toute la MCL. Cela sera un signe pour nous de créer plus d'activités locales ou faire entrer d'autres partenaires dans le réseau de la MCL. En effet, si l'émission de la monnaie citoyenne est contre-garantie d'abord par le volume de production locale et ensuite, en cas de conversion, il nous faudra puiser dans notre stock d'euros en réserve. Pour 20 habitants et un revenu d'autonomie net de 834 euros (un euro de plus que le seuil de pauvreté en 2016), son montant sur trois ans est de 936 K€ soit 312 K€ par an.

	Pour un mois		pour un an	
Nb d'habitants	20	Nb d'habitants	20	Sur 3 ans 935 812,99 €
<i>Revenu autonomie brut</i>	21 662,34 €	<i>Revenu autonomie brut</i>	259 948,05 €	
<i>Cotisations</i>	- 4 982,34 €	<i>Cotisations</i>	- 59 788,05 €	
Revenu Net	16 680,00 €	Revenu Net	200 160,00 €	
Importation	- 3 249,35 €	Importation	- 38 992,21 €	
Fonctionnement	- 4 332,47 €	Fonctionnement	- 51 989,61 €	
Exportation	12 564,16 €	Exportation	150 769,87 €	
Coopérative	13 430,65 €	Coopérative	161 167,79 €	
Solde période	25 994,81 €	Solde période	311 937,66 €	

Tous les ans la masse monétaire fondra de 3% soit 1/365^e chaque jour à minuit. Elle alimentera un fond permettant de financer les intérêts d'emprunt collectifs de l'écovillage et le fonctionnement de son système monétaire.

b. Coût des investissements collectifs

Le coût des investissements collectifs comprend une salle commune, une café-restaurant- épicerie multiservices, une flotte de véhicule en partage, un ensemble d'outillage pour exploiter les composantes de l'autonomie en eau, en alimentation et en énergie ainsi que toutes les études et installations collectives inhérentes au fonctionnement de l'écohomeau. Il est estimé à 200 000 euros, amortissable sur 10 ans soit 20 000 euros par an.

c. Coût des investissements Individuels :

Il comprend pour chaque foyer un habitat léger visant l'autonomie en eau, en énergie et en alimentation. Un premier prototype est en fonctionnement au siège de notre association. Le matériel a été financé par nos contributeurs. Il a été réalisé par un chantier école financé par le conseil régional Nouvelle Aquitaine et le conseil département du Lot.

Ce prototype comprend une ossature Bois de 40 M2 minimum. L'isolation plancher / mûr et toit est en laine de bois. L'autonomie en eau est assuré par une collecte d'eau de pluie, un stockage en cuve souple de 28 m3, une filtration « eau sans risque sanitaire », une circulation par pompe solaire et enfin un recyclage par un système de phytoépuration de 6 m2.

Les sanitaires comprennent : un toilette sèche et son système de compostage, une douche et un évier. La cuisine est équipée d'un évier double et d'un espace de travail et de rangement.

Un bouquet énergétique comprenant :

- 4 panneaux solaires photovoltaïques 1000 watts
- 3 panneaux solaires thermiques (3 m2)
- 1 éolienne PIGGOT (mutualisable) de 1000 watts crêtes
- 1 poêle bouilleur, 2 radiateurs, 1 ballon de 400 L
- Tous les équipements de régulation, conversion, transfert, stockage et de sécurité inhérents à ce type d'installation fondée sur les énergies renouvelables.



d. Le financement du projet complet.

Il comprend sept propositions de ressources à valider dans le cadre de l'A.M.I. :

- 1- Une centaine de volontaires s'engagent sur 9000 heures de bénévolat pour construire le patrimoine des communs productifs nécessaire à la construction puis à l'exploitation sur trois ans de cet Ecovillage. Cela représente 270 K€ soit 30 euros / l'heure, ce qui inclut : un salaire horaire chargé brut patronal de 15 € / l'heure, les achats, les frais de fonctionnement et les amortissements.
- 2- Notre réseau de contributeurs financera l'équivalent de ces heures travaillées non payées soit 270 K€ sous la forme de dons défiscalisables déposés sur un fond de dotation. Ils contre-garantiront une partie de la masse monétaire de monnaies citoyennes locales nécessaires aux revenus d'autonomies versés chaque mois aux habitants, soit 17% du financement.
- 3- Même principe pour L'Etat, la Région et le Département qui pourront entrer dans le financement des 270 K€ supplémentaires pour contre-garantir la monnaie citoyenne locale nécessaire aux revenus d'autonomies, soit 17% du financement.
- 4- L'Europe quant à elle, pourra, dans le cadre du programme LEADER financer une part des études et des installations collectives de l'Ecohameau à concurrence de 270 K€, soit 17% du financement.
- 5- Plusieurs fondations entreront pour 126 K€ dans le cadre du financement du projet, soit 8% du financement
- 6- Les 632 K€ d'investissements individuels et collectifs (les maisons autonomes) seront financés via un financement participatif sous la forme de prêts éthiques avec un faible rendement (2%), soit 28% du financement.
- 7- Les intérêts d'emprunt et le fonctionnement du système monétaire seront financés par une fonte de 3%

Investissements	1 567 812,99 €	
<i>Dont maisons</i>	432 000,00 €	
<i>& infrastructures collectives</i>	200 000,00 €	
Valorisation	30,00 €	
<i>Volontaire</i>	10,00	
<i>temps passé</i>	4,00	
<i>nb semaines</i>	45,00	
<i>Nb jour</i>	5,00 €	
Volontaire	9 000,00	
Patrimoine des communs	270 000,00 €	17%
Donateurs	270 000,00 €	
Collectivités	270 000,00 €	17%
Europe	270 000,00 €	17%
Fondations	125 812,99 €	8%
Total	935 812,99 €	60%
<i>investissements individuels</i>	432 000,00 €	28%
<i>investissements Collectifs</i>	200 000,00 €	13%
	1 567 812,99 €	100%

11. Méthodologie d'évaluation envisagée

A la fin de l'opération un certain nombre de productions sont attendues dans les trois axes identifiés durant ces trois dernières années :

a. Evaluation du conseil scientifique

- 1- Un conseil scientifique sera opérationnel pour toute la durée de l'expérimentation.
- 2- Il aura, en partenariat avec toutes les parties prenantes du projet, élaboré le protocole expérimental, formalisé les indicateurs et sélectionné les vingt premiers habitants de l'écohamen
- 3- Tous les outils d'évaluations seront validés et opérationnels pour mesurer les résultats de l'expérience

b. Evaluation du Patrimoine Humain

- 1- Un parcours de formation « Ecobâisseur d'écovillage » est formalisé, le programme pour les apprenants et les formateurs est séquencé. Il est finançable dans le cadre d'une reconversion ou d'une professionnalisation
- 2- Tous les habitants ont suivi cette formation et les référents sont capables de l'animer et de les accompagner
- 3- Les premiers habitants sont capables de construire l'Écohamen, accompagné par les référents

c. Evaluation de la Société Coopérative d'intérêt collectif

- 1- Le modèle économique et financier est validé et financé sur trois ans
- 2- La SCIC et ses structures actionnaires ont été créés dans le respect de la loi
- 3- Toutes les parties prenantes sont actionnaires de la SCIC

d. Evaluation des parties prenantes

- 1- Le budget est respecté +/-10%
- 2- Toutes les parties prenantes sont satisfaites de l'opération
- 3- L'impact sur la nature a été modéré

